

## **Autorisation du Cruiser prorogée: la Confédération paysanne "scandalisée"**

PARIS, 18 déc 2008 (AFP) - La Confédération paysanne s'est dite "scandalisée" par la décision mercredi du ministère de l'Agriculture de renouveler jusqu'en mai 2009 l'autorisation d'utilisation du pesticide Cruiser, jugé toxique pour les abeilles par les apiculteurs.

La Confédération paysanne a dénoncé jeudi dans un communiqué "le double langage" du ministère de l'Agriculture: "on ne peut prétendre promouvoir une agriculture durable, et soutenir l'agriculture toxique en autorisant l'usage de pesticides tels que le Cruiser de (la société suisse) Syngenta".

Le ministère de l'Agriculture a prolongé mercredi l'utilisation du Cruiser, tout en étendant le protocole à six régions au lieu de trois en 2008. Ce protocole prévoit notamment une augmentation du nombre de ruchers suivis.

Pour la Confédération paysanne, la décision de renforcer le protocole de suivi est un "double aveu" du ministère: il "reconnaît le manque de sérieux du protocole de suivi 2008" et "il admet l'impuissance du pouvoir politique à assurer une politique sanitaire efficace" en autorisant le produit sans avoir obtenu l'ensemble des éléments scientifiques de suivi sur la campagne 2008.

Qualifié de "tueur d'abeilles" par les apiculteurs, le Cruiser, interdit en Allemagne, avait déjà reçu en janvier une autorisation d'un an de mise sur le marché du ministère de l'Agriculture.

AFP